

Meudon, le 2 décembre 2005

AVIS DE L'ASSOCIATION ESPACES SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 7.

CONCERTATION PREALABLE

14 novembre / 3 décembre 2005

1. PREAMBULE

L'association Espaces met en œuvre depuis onze ans des chantiers d'insertion par l'écologie urbaine en direction de personnes éloignées de l'emploi qui bâtissent ainsi un nouveau projet professionnel au moyen d'une expérience et d'une formation aux métiers de l'environnement en milieu urbain.

Dans ce cadre, l'association est conduite à travailler à l'aménagement, l'entretien et la requalification des espaces naturels des berges du Val de Seine, sur la rive droite à Boulogne-Billancourt, et sur la rive gauche de Issy-les-Moulineaux à Suresnes, ainsi que sur les coteaux environnants, notamment en application du Schéma départemental des espaces naturels sensibles.

La route départementale 7 et ses abords s'inscrivent au centre des espaces naturels gérés par les personnes en insertion d'Espaces.

Par ailleurs, l'association a son siège et ses locaux administratif au 37 route de Vaugirard à Meudon et les locaux techniques des équipes d'éco-cantonniers chargées de l'entretien et de la gestion du site au 265 bis quai de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux, ainsi qu'au 34 rue Troyon à Sèvres, en bordure de la RD7. Les salariés d'Espaces, en insertion ou permanents, pratiquent cet axe majeur pour leurs déplacements sur les sites gérés ; un partenariat avec Roue libre, la filiale spécialisée de la RATP, a permis à Espaces de doter de vélos ses équipes chargées des berges.

2. AVIS D'ESPACES SUR LES PROJETS PRECEDENTS D'AMENAGEMENT DE LA RD7 ET DE SES ABORDS.

Comme elle le fait à l'occasion de chaque concertation ou enquête publique concernant son territoire d'action, l'association a déjà eu l'occasion d'exprimer son avis sur le projet de réaménagement de la RD7, lors des enquêtes conjointes d'utilité publique et de mise en compatibilité des POS de Meudon et d'Issy-les-Moulineaux relatives à l'aménagement de la RD7 en juin 2001, et à la suite de la réunion de présentation du projet à laquelle la Ville de Meudon avait invité Espaces le 3 juillet 2002.

L'association avait alors développé ses arguments autour des thèmes suivants :

- la nécessité de prendre en compte l'insertion paysagère et l'aménagement naturel des abords de la route, des bords de Seine et des berges dans le double objectif de limiter l'effet de coupure créé par la voie, notamment par la création de passages piétons recréant le lien entre les coteaux et les berges, et de préserver et mettre en valeur le milieu naturel terrestre et aquatique.

C'est pourquoi l'association Espaces apprécie le principe de la prise en compte de l'aménagement des berges conjointement avec celui de la voirie dans le projet qui fait l'objet de la concertation préalable en cours.

- la dimension sociale du projet avec l'enjeu de la requalification du quartier du Bas-Meudon et en particulier de son parc de logements sociaux.

Là encore, le principe est maintenant acquis comme en témoigne l'enquête publique sur la modification du POS de Meudon-sur-Seine qui vient de se terminer ; Espaces a délivré un avis dans le cadre de cette enquête.

- l'enjeu de création d'une continuité piétonne et cyclable, à l'usage de loisir, mais surtout de déplacement doux, offrant une réelle alternative à l'utilisation de la voiture pour tous les déplacements domicile/emploi situés sur le linéaire concerné, linéaire sur lequel coexistent des logements et des zones d'activité.

Par ailleurs, Espaces a délivré ces derniers mois des avis sur les projets suivants :

- Le projet de PLU d'Issy-les-Moulineaux, lors de l'enquête publique de juin 2005 et la révision simplifiée du POS d'Issy-les-Moulineaux, secteur quai Roosevelt, bd. Gallieni, rue Bara, rue H.Farman, dans le cadre de l'enquête publique de novembre 2004.

L'association est par ailleurs intervenue à plusieurs reprises dans le cadre des enquêtes publiques menées par la Ville autour des projets de ZAC (Avis sur l'aménagement de la ZAC Bords de Seine, 4 décembre 1998 ; Avis sur l'aménagement de la ZAC quai des Chartreux, 10 décembre 1999), ZAC dont l'aménagement avance à grands pas. Espaces a également réalisé une étude *Faune et flore spontanées sur le petit bras de Seine à Issy-les-Moulineaux*, en juin 1998, pour Jean-Claude Hardy, paysagiste, préalablement au projet pour la ZAC quai des Chartreux.

- La création d'un parc nautique sur l'île de Monsieur à Sèvres (dossier de demande d'autorisation dans le cadre de l'enquête publique « loi sur l'eau », septembre 2005), la modification du POS de Meudon dans le cadre de la requalification du quartier de Meudon-sur-Seine (enquête publique, octobre 2005), le pré-programme d'aménagement des berges de l'île de Monsieur du Conseil général des Hauts-de-Seine, etc.
- **L'avant-projet de schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges du département des Hauts-de-Seine**, dans lequel elle s'est attachée à partager sa connaissance précise de cette boucle de la Seine issue de son expérience quotidienne, d'une part, et à faire des propositions pour la requalification paysagère et écologique des berges, d'autre part (avis délivré le 12 août 2004).

Espaces souhaite développer ces points à l'occasion de la concertation en cours.

3. REMARQUES SUR LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA PRESENTE CONCERTATION.

L'association Espaces constate qu'aujourd'hui un seul projet est présenté autour d'un parti d'aménagement central sans véritable option ou alternative. Les propositions qui suivent ne peuvent s'inscrire que dans une optique où plusieurs scénarios seraient possibles.

Par ailleurs, l'association s'interroge sur les absences qui apparaissent sur les plans du projet. Quelques infrastructures d'importance, à fort impact sur les berges, comme la station de pompage des eaux en cas de crue place Vaugirard à Meudon, la place Bergeyre à Meudon ou la future passerelle reliant l'île Seguin à Sèvres n'y figurent pas.

Le projet comprend deux volets : l'aménagement paysager et l'aménagement de la voirie. Si les deux sont liés, l'un et l'autre suscitent des commentaires spécifiques et font ici l'objet de chapitres séparés. L'association a également souhaité faire des propositions pour la valorisation de la mémoire du site.

- 3.1 L'aménagement de la voirie

Ainsi qu'elle l'avait déjà exprimé lors des projets d'aménagement de la RD7 précédents (1999/2001), l'association Espaces rappelle le risque de coupure urbaine introduit par le projet d'aménagement d'une route à 2 fois 2 voies, et à la marginalisation de l'espace des berges qui en résulterait. De même, elle souhaite reprendre ses propositions en matière de déplacement en vélo.

3.1.1 La liaison des berges avec les coteaux

Afin d'amoindrir l'effet de coupure urbaine représenté par un ouvrage de voirie à 4 voies, il nous paraît primordial de veiller aux liaisons piétonnes entre le tissu urbain des coteaux et l'espace public des berges.

En plus des passages piétons présentés dans le projet, Espaces souhaite notamment que des passages soient aménagés aux endroits stratégiques suivants :

- **face à l'arrivée du chemin qui descend du parc de Brimborion** à Sèvres d'un côté, et du passage à niveau du tram de l'autre côté, afin de relier le chemin de halage au tissu urbain de Sèvres
- **face au tunnel qui passe sous le tram rue Troyon** à Sèvres, point de liaison fort déjà existant
- **face au Chemin des lacets à Sèvres**, pour relier l'ensemble des habitants du coteau et du quartier meudonnais de Bellevue au fleuve.
A ce propos, **Espaces s'interroge sur la pertinence de la création du terre-plein central qui sépare la voie en 2 parties à cet endroit** ; cet aménagement rend la traversée par les piétons encore plus difficile, il renforce le caractère non-urbain de la voie et donc la prise de vitesse des voitures, tout en créant une zone verte isolée au milieu du trafic routier, difficilement appropriable par les riverains, et qui serait mieux utilisée côté berges.
- **de chaque côté de l'emprise du Port autonome de Paris** et de la future usine de traitement des déchets Isséane, au droit de l'entrée d'Issy prévue à l'amont de ce tronçon, soit 2 passages supplémentaires, le projet en étant totalement dépourvu dans ce tronçon. A ce sujet, Espaces se félicite des négociations en cours avec le PAP pour le maintien de la continuité piétonne à travers le port à matériaux ; ce projet renforce encore la nécessité de prévoir l'aménagement de ces 2 passages piétons.

Espaces propose également que le franchissement de la RD7 par le tram au niveau du chemin des Lacets soit accompagné d'une passerelle piéton de même niveau permettant le passage des piétons en aérien, indépendante du trafic automobile, offrant un raccouci bienvenu.

Enfin, il semble souhaitable de ménager des passes à petits animaux sous la route.

3.1.2 Les déplacements à vélo

Espaces souhaite que la pratique des déplacements réguliers à vélo soit prise en compte de façon spécifique et complémentaire à l'usage du vélo-loisir.

La piste cyclable qui figure sur le projet en bleu, au tracé encore à préciser et compléter, destinée également aux piétons, peut convenir à la promenade en vélo, dans les 2 sens, mais dans le seul sens Paris-Sèvres pour les déplacements à vélo, sous réserve expresse que la piste cyclable soit très bien maillée et articulée avec la voirie, ce qui n'a pas été le cas de deux exemples récents sur la RD7 à Suresnes et avenue de Verdun à Meudon, où les pistes cyclables sont installées sur la chaussée piétonne et empruntée par les seuls piétons (Suresnes) ou les piétons et le stationnement automobile sauvage (Meudon).

Pour le vélo en tant que mode de déplacement, Espaces propose qu'un couloir soit aménagé, de manière continue côté coteau, pour la circulation dans le sens Sèvres/Paris le long de la future RD7 ; ainsi préservée de la circulation des piétons et des voitures, cette piste pourrait offrir une réelle alternative à l'utilisation de la voiture pour les transports domicile/emploi locaux, dans le sens Sèvres/Paris. D'autres solutions peuvent certainement être étudiées, visant à assurer commodité et sécurité aux usagers.

Pour le côté coteau comme pour le côté berges, on devra étudier soigneusement les franchissements de carrefour, en particulier les plus difficiles, comme celui de l'échangeur de Sèvres.

3.1.3 Le stationnement

Espaces approuve le principe déclaré de cantonner le stationnement sur le seul côté du coteau. La visibilité sur la Seine s'en trouvera améliorée, et le risque de voire stationner des « voitures-ventouses » réduit.

Cependant, la question du stationnement et de la livraison des bateaux à usage de logements ou supports d'activité devra être traitée. L'aménagement de passages piéton bien situés et à intervalles réguliers permettant un lien de qualité entre le stationnement et les bateaux nous semble pouvoir apporter un élément de réponse.

Ce principe permet également de réduire l'imperméabilisation des sols, dans la zone où, ainsi qu'il sera dit au chapitre 3.2.2 sur la dimension écologique du projet, il est essentiel de préserver le plus possible de surface enherbée ou boisée, pour assurer le potentiel de filtration des eaux de ruissellement et augmenter la biomasse susceptible de retenir une grande quantité d'eau.

- 3.2 L'aménagement paysager

L'association Espaces souhaite que le projet d'aménagement de la RD7 et de ses abords permette un aménagement doux des berges, prenant en compte et valorisant l'existant, les richesses écologiques, historiques et patrimoniales du site, et soit générateur d'emplois locaux et de lien social de qualité sur la durée.

3.2.1 La dimension paysagère.

La préservation du chemin de halage, de la visibilité sur la Seine, de ripisylves associant les différentes strates de végétaux adaptés au milieu de berge sont autant d'éléments qui permettront de requalifier le paysage des berges.

Cependant, l'association Espaces insiste, comme elle l'a déjà fait dans son avis sur l'avant-projet de schéma départemental des berges, sur l'importance des différences dans les ambiances paysagères observables tout au long du linéaire considéré.

Espaces propose que le principe de succession de séquences différentes soit conservé dans le projet d'aménagement, directement inspiré de l'observation de l'existant et de ses particularités : nature des perrés, type, densité et situation (haut de berge sur les friches actuelles, pied du talus de berges, abri du pont Seibert, talus du tram T2, etc.) de la végétation, éléments remarquables à l'échelle locale (très grand figuier, prairies ouvertes alternant avec des bosquets de buddleias, chemin des mégalithes réalisé par l'artiste Brigitte Sillard avec les anciennes pierres du port de Sèvres, jardin des 5 sens à Meudon, les mares, etc.).

A cet effet, l'association propose que soient préservés et mis en valeur pour leur contribution à la qualité paysagère :

- **la place Charles Bergeyre à Meudon**, ancien port du Bas-Meudon, seul témoin sur la rive gauche de cette période d'aménagement du fleuve au cours de la première moitié du XIXe siècle, avec son espace en creux invitant à la pause, son revêtement pavé, ses murettes en pierre et la restauration de la mise à l'eau du port de Meudon.

- **la zone d'atterrissement en pied de berge**, sur le tronçon situé au pied de la colline de Brimborion, face à la rue Troyon à Sèvres : une banquette végétale alluvionnaire spontanée s'étend sur une largeur variable, colonisée par une végétation spontanée de saules, érables et divers héliophytes.

- **la prairie ouverte située en aval du pont Seibert**, alternant avec les bosquets très denses de buddleias.

- **le chemin des mégalithes** imaginé et réalisé par Brigitte Sillard, inaugurée le 6 juillet 2000.

- **une partie du Jardin éphémère des 5 sens** créé à Meudon, inauguré le 26 mai 2005.

3.2.2 La dimension écologique

L'association tient à attirer l'attention sur la dimension naturelle des espaces qu'elle entretient depuis 10 ans et qui vont être réaménagés dans le cadre de ce projet, et sur le rôle qu'ils jouent dans la dynamique du corridor écologique constitué par les berges, interface entre les milieux terrestre et aquatique.

Le talus de berge – les perrés.

Espaces se félicite que le projet prévoit « le principe de reperméabiliser les berges et ainsi améliorer les échanges entre la terre et le milieu fluvial » qui « favorisera le retour au caractère sauvage des berges » en prévoyant « la suppression d'ouvrages maçonnés », au moins à Issy-les-Moulineaux dans le secteur Pont d'Issy.

Ainsi, à titre d'exemple, **la banquette végétale spontanée de pied de berge** évoquée plus haut, issue du lent travail de dépôt de sédiments à cet endroit de très faible courant, **apporte une richesse accrue pour la biodiversité en proposant des zones d'habitat pour la flore et la faune aquatiques, tout en contribuant aux échanges terre/eau et à la lutte contre les inondations par absorption des**

eaux, comme le préconise le SDAGE du bassin Seine-Normandie et la Directive Cadre européenne sur l'eau.

Le SDAGE préconise en effet de restaurer la fonctionnalité des cours d'eau : « La protection des berges des cours d'eau doit faire systématiquement appel à des techniques préservant la **conservation des échanges nappe-rivière et l'hétérogénéité maximale des habitats**. Les travaux de protection des berges **doivent privilégier les techniques végétales et les méthodes de substitution aux enrochements et battages de palplanches** qui aggravant l'artificialisation des cours d'eau, doivent être réservés à des situations particulières comme les zones déjà urbanisées ».

Pourtant, le projet présenté reste très vague en ce qui concerne les méthodes de confortement de berges qui seraient mises en œuvre.

Sur le plan écologique, la recolonisation végétale spontanée **des anciens perrés maçonnés jointoyés** présents sur la majeure partie du linéaire concerné présentent l'avantage de proposer un paysage de qualité ainsi que des zones d'habitat faune/flore variées. Si leur conservation nécessitait d'effectuer des opérations de **restauration** (possibles cas d'affouillement sous-fluvial), **Espaces préconise de procéder par petits tronçons séparés, afin de perturber le moins possible le milieu naturel.**

Si toutefois le Conseil général préconisait **une reconquête végétale de l'ensemble du talus**, il conviendrait d'éviter la solution technique mise en œuvre sur l'île Seguin dans sa partie aval, à savoir le battage de nouvelles palplanches en pied de berge, solution qui empêche les échanges terre/eau, un des atouts principaux de la végétalisation de berges.

L'association Espaces rappelle qu'elle a expérimenté diverses techniques de confortement de berges par génie végétal (sur la berge sud de l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux en 1998, le renforcement d'une roselière quai de Stalingrad à Boulogne-Billancourt inaugurée en 2003, quelques ouvrages de petite taille sur le quai du 4 septembre à Boulogne-Billancourt et sur la rive sud de l'île Saint-Germain en 2005). Ces techniques apportent des solutions efficaces et peu coûteuses aux contraintes de lutte contre l'érosion et de requalification paysagère et écologique ; **l'entretien permet de plus de créer des emplois de proximité, accessibles à des personnes en insertion.**

Il semble que les murets anti-crues mis en place au début des années 1980 sur l'essentiel du linéaire de Seine de la commune de Meudon ne remplissent plus leur fonction originelle ; leur suppression (à l'exception peut-être de la partie très basse située en son milieu, face au 49 route de Vaugirard, voir ci-après) permettrait de donner une meilleure visibilité du fleuve, et d'augmenter la continuité du milieu naturel et les possibilités de contact entre la terre et l'eau.

Les zones de friche en haut de berge, à Meudon et Sèvres.

Les zones de friche du haut de berge (réserves foncières de la RD7), gérées de manière écologique, offrent une continuité paysagère et écologique, tout en proposant une liaison végétale avec les coteaux environnants.

Après enlèvement des surfaces étanches et dépollution des sols, elles constitueraient un atout au regard de la **protection de la ressource en eau**, par leur rôle dans l'absorption, la **filtration et la dépollution des eaux de ruissellement** avant leur restitution dans le lit du fleuve ou dans la nappe d'accompagnement.

L'orientation A1 du SDAGE demande que : « dans la définition des équipements structurants, routes, voies ferrées... toutes les mesures soient prises pour permettre de maîtriser qualitativement et quantitativement les eaux de ruissellement, par exemple, **par la maîtrise foncière d'une bande végétale suffisante**. Dans les zones sensibles au ruissellement (carte 15), les études d'avant-projet présenteront des solutions (chaussées poreuses...) permettant de réduire le ruissellement » (le Val de Seine à Meudon, Sèvres et Issy-les-Moulineaux figurent sur la carte 15); plus loin (p.30, orientation A.2): « De manière générale, il est recommandé de ménager une bande végétale de transition entre les milieux anthropisés et les milieux à protéger des risques de pollution... ».

La Directive Cadre européenne sur l'eau renforce encore l'obligation faite aux pays membres de l'Union européenne de protéger la ressource en eau et les milieux humides – comme les berges – et aquatiques en fixant comme objectif le bon état des eaux à l'horizon 2015.

Il paraîtrait donc intéressant de préserver et valoriser au maximum les friches gérées par Espaces en espaces naturels depuis 11 ans à Meudon et Sèvres, et d'étendre encore la surface de cette bande enherbée ou boisée parallèle au fleuve au territoire d'Issy-les-Moulineaux, grâce à la place gagnée par un tracé en recul pour la future RD7.

Par ailleurs, une des orientations du Schéma départemental des espaces naturels sensibles propose de (p.79) « prolonger la promenade le long des berges, avec réservation écologique de certains tronçons inaccessibles pour permettre la présence de la faune sauvage » ou encore de « favoriser la reconquête végétale des berges qui ont été stabilisées par enrochements par des techniques végétales »

En conséquence, l'association Espaces préconise que :

- **certaines zones de ripisylves et de friches soient protégées de la fréquentation excessive du public** afin de garantir le rôle de corridor écologique des berges,
- **une bande enherbée ou boisée de surface conséquente soit maintenue** sur l'ensemble du linéaire afin de protéger la ressource en eau et de garantir le rôle de corridor écologique,
- **soit créée une continuité végétale avec le talus du Tram T2, autre corridor écologique continu potentiel**, notamment à Issy-les-Moulineaux et à Sèvres où le Tram est proche des berges. On pourra à cet égard aménager un passage à faune (petits mammifères, batraciens, etc.) à l'occasion des travaux de voirie,
- **des noues de récupération des eaux soient ménagées** pour conduire les eaux de ruissellement de pluie directement dans la Seine, par l'intermédiaire d'un déboureur-déshuileur pour les eaux de voirie, afin

d'éviter de transporter et traiter des eaux claires dans les stations d'épuration déjà engorgées. Ces noues pourront être en partie végétalisées, afin de renforcer l'offre en milieux humides naturellement phytoremédiateurs, et constituer un élément structurant du paysage.

- 3.3 La mémoire du site

Espaces propose que certaines parties des murets anti-crue soient conservées à titre de mémoire du site et du paysage, notamment aux endroits (proximité du pont Seibert) où ils sont bas et où ils pourraient servir de bancs. Les équipes d'Espaces ont pu fréquemment observer que ces murets procurent d'ores et déjà une possibilité de halte pour les promeneurs.

Par ailleurs, l'association souhaite que **des locaux de petite taille permettant des activités propices à la restauration du lien social** (guinguettes, maison des associations, kiosques à musique, etc.) soient aménagés sur le site afin d'en faire un espace de convivialité, comme c'était le cas jusqu'au milieu du XXe siècle.

Dans un autre domaine, l'association Espaces propose que des fouilles archéologiques légères soient menées à l'occasion des travaux d'aménagement des berges, en particulier à Meudon, comme l'association l'a écrit au Maire de Meudon début mai 2005.

En effet, lors du creusement de la mare du jardin des 5 sens pendant l'hiver 2004/2005, les équipes d'agents d'environnement d'Espaces ont découvert des scories et des céramiques issues de l'ancienne cristallerie, dite « cristallerie de Sèvres » du 45 route de Vaugirard, plus grande verrerie de France dont l'ensemble des archives a disparu. L'histoire de cette verrerie qui fera l'objet d'une série de trois conférences en janvier 2005 à Meudon est en cours d'écriture par Jacqueline Falconnet, ingénieure meudonnaise, et Stéphane Palaude, doctorant en histoire verrière. Ces premiers vestiges découverts par les équipes d'Espaces ont été identifiés et préservés avec l'aide de la Société d'archéologie et d'histoire de Sèvres et la conservatrice du musée de Meudon. Les éléments les moins significatifs ont été réemployés sur le site pour la réalisation d'une grande mosaïque faite avec les enfants du quartier. Celle-ci a été inaugurée en même temps que le Jardin des 5 sens en mai 2005.

En cas de découverte d'un site archéologique et dans l'hypothèse où le maître d'ouvrage ferait le choix de l'investiguer, Espaces suggère la mise en œuvre d'un chantier d'insertion de découverte archéologique encadré par une équipe scientifique, en liaison avec les travaux d'aménagement de la RD7. Un tel chantier devrait être mis en œuvre suffisamment tôt afin de prendre le temps de récupérer sur le site le maximum d'éléments significatifs de patrimoine.

- 3.4 Concertation

Afin d'enrichir le projet qui sera soumis à l'enquête publique et de trouver les meilleures solutions acceptables par tous, l'association Espaces suggère la création de réunions thématiques ou de petits groupes techniques de travail sur quelques points principaux qu'il conviendrait d'affiner. Espaces propose notamment la mise en place d'un travail sur les cheminements piéton/vélo-loisir/vélo-déplacement. Ce point a d'ailleurs été évoqué par l'association Espaces lors de la 1^{ère} réunion du comité de pilotage du 1^{er} décembre « Aménagement des berges de Seine-Rive gauche et des espaces publics attenants du pont de Sèvres à Paris » et a rencontré un écho favorable des participants.

En conclusion, si l'association Espaces apprécie que le volet paysager soit pris en compte en même temps que le volet voirie, **elle souhaite que le projet s'appuie sur l'existant pour créer des séquences naturelles et paysagères bien différenciées et que l'occasion soit saisie de renforcer le rôle spécifique des berges en tant que corridor écologique lié au milieu aquatique.**

Par ailleurs, l'association reste sensible au risque de coupure urbaine engendré par un élargissement trop important de l'emprise de la voirie. En tout état de cause, ses propositions de réalisation de **différents passages piéton au débouché des cheminements existants d'une part, et d'autre part de pistes cyclables pour le déplacement à vélo dans les 2 sens** en plus du chemin destiné à la promenade des piétons et des vélos devraient pouvoir offrir un meilleur partage de l'espace par tous les usagers et une alternative à l'utilisation systématique de l'automobile.

Espaces propose également que la **dimension patrimoniale soit prise en compte dans le projet par la conservation des traces de l'activité portuaire et industrielle** mise en œuvre par une population encore présente sur le site.

Enfin, l'association souhaite que **ce projet soit générateur d'emplois de proximité et d'insertion, tant pendant les travaux que par la suite, afin de contribuer à la revitalisation économique du site et à la restauration du lien social.**